



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 4 i) de l'ordre du jour provisoire

**Questions soumises pour information : intégration  
des données statistiques et géospatiales**

## Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général à l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales, dans lequel ce dernier récapitule les activités qu'il a menées depuis la quarante-neuvième session de la Commission de statistique, comme suite à la décision 49/121 de cette dernière. Dans le cadre de ses travaux, le Groupe d'experts a poursuivi l'élaboration des cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial et s'est employé à appuyer les diverses activités relatives à l'adoption et à l'application des objectifs de développement durable et du cycle de recensements de la population de 2020. Un avant-projet de texte sur les cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial sera examiné lors d'une manifestation parallèle organisée en marge de la cinquantième session de la Commission de statistique. Le Groupe d'experts examine en outre ses projets à long et à court terme visant à accroître l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales ainsi que les relations établies avec d'autres experts compétents et dispositifs pertinents dans d'autres domaines d'intérêt, y compris en ce qui concerne les statistiques liées aux catastrophes et au climat. La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis par le Groupe d'experts dans l'élaboration des cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial, l'application de ce dernier et la promotion et la coordination des activités d'intégration des données statistiques et géospatiales.

---

\* E/CN.3/2019/1.



# Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales

## I. Introduction

1. Conformément à la décision 44/101 de la Commission de statistique, le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales se compose de statisticiens et de spécialistes de l'information géospatiale des États Membres et des organisations internationales compétentes en la matière. Depuis sa création en 2013, il fait rapport à la Commission de statistique ainsi qu'au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à chacune de leurs sessions annuelles.

2. Les objectifs et fonctions d'ensemble du Groupe d'experts consistent à veiller à l'application du cadre statistico-géospatial mondial, notamment aux fins du cycle de recensements de 2020, étant entendu qu'il servira aussi à d'autres activités, parmi lesquelles d'autres recensements, y compris dans les domaines agricole et économique, ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, conformément à la décision 48/108, le mandat du Groupe d'experts a été consolidé de manière à ce que ce dernier assure la coordination globale de toutes les activités d'intégration des données statistiques et géospatiales.

3. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts résume les activités qu'il a menées depuis la quarante-neuvième session de la Commission, y compris les décisions prises par le Comité d'experts à sa huitième session qui s'est tenue à New York en août 2018, ainsi que les principales conclusions de sa cinquième réunion, tenue à Deqing (Chine), en novembre 2018, en marge du Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale. Le Groupe d'experts a examiné les cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial en cours d'élaboration et continué de progresser à cet égard. Il a passé en revue les activités menées niveau régional aux fins de la promotion et de l'adoption du cadre et du renforcement des capacités y afférentes, et a étudié les moyens de mener à bien les projets à court et à long terme visant à accroître l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales. Un avant-projet de texte sur les cinq principes du cadre sera examiné lors d'une manifestation parallèle organisée en marge de la cinquantième session de la Commission de statistique. La Commission est invitée à prendre note des progrès accomplis par le Groupe d'experts en ce qui concerne l'intégration des données statistiques et géospatiales.

## II. Huitième session du Comité d'experts

4. Par sa décision 8/108, adoptée en août 2018, le Comité d'experts a noté les belles avancées en cours en ce qui concerne la définition du cadre statistico-géospatial mondial par les équipes spéciales chargées des cinq principes et a approuvé les projets à court et à long terme visant à accroître l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales présentés pour la première fois à la Commission à sa quarante-neuvième session. Dans le document intitulé « Cadre de statistiques géospatiales mondial : mise en corrélation des statistiques et de la géographie »<sup>1</sup>, joint à titre informatif au rapport fait au Comité d'experts, le Groupe d'experts a présenté la situation actuelle et les projets prévus relativement au cadre et répertorié les études de cas ayant permis à

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/8th-Session/documents/Global-Statistical-Geospatial-Framework-July-2018.pdf> (anglais seulement).

l’Afrique du Sud, à l’Australie, à l’Égypte, au Mexique, à la Nouvelle-Zélande et à la Suède de tirer des enseignements sur la mise en application du cadre.

5. Le Comité d’experts a exprimé son adhésion à la ligne de conduite et aux six domaines prioritaires définis pour les activités actuelles du Groupe d’experts, à savoir : a) intensifier la coopération de la communauté géospatiale dans le cadre du programme de travail du Groupe d’experts ; b) élaborer les cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial ; c) exécuter les projets à court et à long terme visant à accroître l’interopérabilité des données statistiques et géospatiales<sup>2</sup> ; d) promouvoir l’adoption du cadre statistico-géospatial mondial ; e) promouvoir les activités de renforcement des capacités contribuant à l’exécution du Programme 2030 et du cycle de recensements de la population et des logements de 2020 ; f) contribuer à élargir le périmètre d’intervention du Groupe d’experts en tant qu’organe de coordination globale de toutes les activités liées à l’intégration des données statistico-géospatiales. Par conséquent, le Groupe d’experts envisage désormais d’appliquer le cadre statistico-géospatial mondial.

6. Le Comité d’experts a encouragé le Groupe d’experts à continuer de collaborer avec le groupe de travail de l’Open Geospatial Consortium<sup>3</sup> chargé des statistiques et a fait remarquer que les projets portant sur l’interopérabilité que le Groupe d’experts se proposait de mener reflétaient directement la collaboration et les partenariats existant entre la communauté statistique et la communauté géospatiale. Il a également encouragé le Groupe d’experts à envisager de nouer des relations avec d’autres experts compétents et dispositifs pertinents, y compris en ce qui concerne les statistiques liées aux catastrophes et au climat.

7. Le Groupe d’experts a organisé une manifestation parallèle consacrée à l’intégration des données statistiques et géospatiales en marge de la huitième session du Comité d’experts, ce qui lui a permis de faire connaître et d’expliquer davantage le cadre statistico-géospatial mondial et de sensibiliser la communauté géospatiale à l’ensemble de son programme de travail.

8. Dans un domaine connexe, le Comité d’experts a adopté, par sa décision 8/113, le cadre intégré de l’information géospatiale<sup>4</sup>, élaboré de concert par l’Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, lequel constitue un guide stratégique global à l’intention des États Membres qui s’emploient à se doter de capacités et de systèmes nationaux et infranationaux de gestion de l’information géospatiale et à les consolider. Ce cadre intégré de l’information géospatiale est de nature à constituer un mécanisme d’appui au renforcement de la gestion et des capacités relatives à l’information géospatiale dans les États Membres et, partant, à favoriser l’interopérabilité et l’intégration des données statistiques et géospatiales. Il se compose de trois documents distincts mais interdépendants : un cadre stratégique global, un guide de mise en application et des plans d’action à l’échelle des pays. Le cadre stratégique

<sup>2</sup> Ces projets émanent de recommandations formulées dans le cadre de l’atelier sur l’intégration des normes statistico-géospatiales, organisé conjointement par la Commission économique pour l’Europe et le Comité régional Europe de l’Initiative des Nations Unies sur la gestion de l’information géospatiale à l’échelle mondiale, et ont été approuvés par le Comité d’experts à sa huitième session [voir [http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/8th-Session/documents/E-C20-2018-11-Add\\_1\\_Integration\\_of\\_geospatial\\_statistical\\_and\\_other\\_related\\_information.pdf](http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/8th-Session/documents/E-C20-2018-11-Add_1_Integration_of_geospatial_statistical_and_other_related_information.pdf) (en anglais seulement)].

<sup>3</sup> L’Open Geospatial Consortium est un organisme international à but non lucratif qui s’emploie à élaborer des normes de qualité ouvertes à l’intention de la communauté géospatiale mondiale. Ces normes sont élaborées par consensus et peuvent être consultées librement par quiconque souhaite améliorer l’échange des données géospatiales à l’échelle mondiale ([www.opengeospatial.org](http://www.opengeospatial.org)).

<sup>4</sup> Disponible à l’adresse suivante : <http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/8th-Session/documents/Part%201-IGIF-Overarching-Strategic-Framework-24July2018.pdf> (en anglais seulement).

global repose sur sept grands principes, huit objectifs et neuf orientations stratégiques, que les organismes publics pourront utiliser pour adopter des pratiques et des politiques de gestion de l'information géospatiale plus efficaces. Ce cadre de haut niveau servira de catalyseur pour l'adoption et l'application du cadre statistico-géospatial mondial, en renforçant les capacités des organismes nationaux en charge de l'information géospatiale, et complètera les dispositifs et programmes de renforcement des capacités des organismes nationaux de statistique déjà en place.

### III. **Élaboration du cadre statistico-géospatial mondial**

9. Le cadre statistico-géospatial mondial se fonde sur plusieurs principes et a été approuvé par la Commission en 2017, dans sa décision 48/108, et adopté par le Comité d'experts en 2016, par sa décision 6/107. À sa quatrième réunion, tenue à Stockholm en novembre 2017, le Groupe d'experts a constitué cinq équipes spéciales, chacune étant chargée d'élaborer l'un des principes du cadre. Ces équipes étaient dirigées par deux membres du Groupe d'experts, et comptaient d'autres personnes, selon que de besoin. Chaque équipe spéciale s'est employée à élaborer le principe dont elle avait été chargée, en consultant largement le Groupe d'experts, grâce à des discussions en ligne tenues régulièrement en fonction des besoins. À l'issue de sa cinquième réunion, le Groupe d'experts a constitué un groupe de rédaction chargé d'élaborer un document regroupant les cinq principes définis comme préalable à des consultations mondiales.

10. On trouvera ci-dessous les cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial et les modifications apportées par les équipes spéciales.

#### **Principe n°1**

##### **Utilisation de l'infrastructure géospatiale de base et du géocodage**

11. Élaboré par le Mexique et l'Allemagne, ce principe est axé sur la création d'une infrastructure permettant d'assurer l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales, de créer et de mettre à disposition des adresses physiques ou des identifiants de biens ou de bâtiments normalisés et de qualité (ou tout autre élément relatif à la localisation), ce qui garantit l'attribution de coordonnées précises ou de coordonnées de carroyage. L'ajout d'un champ donnant l'heure et la date permet en outre de localiser l'unité de façon spatio-temporelle.

#### **Principe n°2**

##### **Géocodage unitaire dans un environnement de gestion des données**

12. Élaboré par l'Australie et la Suède sur la base de l'infrastructure faisant l'objet du principe n°1, ce principe prévoit que chaque unité statistique sera associée à une référence géographique (par exemple une coordonnée ou une petite zone géographique), ce qui permettra d'appliquer les statistiques à un contexte géographique quelconque. Il sera donc possible d'intégrer ou d'associer des données émanant d'autres sources et de limiter les problèmes que pose l'apparition de nouvelles zones géographiques ou la modification de zones géographiques existantes.

#### **Principe n°3**

##### **Recours à des informations géographiques communes pour la diffusion des statistiques**

13. Élaboré par la Pologne et le Canada, ce principe détermine la façon de définir des régions géographiques et d'agréger ou de ventiler des données par région. Grâce à un ensemble commun d'informations géographiques, il sera possible d'obtenir systématiquement des données statistiques géospatiales pouvant être intégrées au niveau global et les utilisateurs pourront prendre connaissance de données statistiques

se rapportant à des zones géographiques qui les intéressent, y avoir accès, les intégrer, les analyser et les visualiser sans difficulté.

#### **Principe n° 4**

##### **Interopérabilité des informations statistiques et géospatiales (données, normes, dispositifs et organisations)**

14. Élaboré par Eurostat et la Commission économique pour l'Europe, ce principe renforce la normalisation et la capacité d'interprétation des données, ce qui permettra de rationaliser et de simplifier la production, la connaissance, l'intégration et l'utilisation de statistiques et de données géospatiales. Par ailleurs, il multiplie les possibilités d'application d'un vaste ensemble de données et de techniques, permettant ainsi d'accéder à un grand nombre d'informations à des fins de prise de décisions.

#### **Principe n°5**

##### **Accessibilité et exploitabilité des statistiques géospatiales**

15. Élaboré par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ce principe introduit un système de garants assurant la fiabilité des données publiées, améliore la connaissance des statistiques géospatiales et l'accès à ces données, notamment en encourageant les services Web offrant des liens vers les données qui soient dynamiques et lisibles par les outils informatiques, et favorise la prise de décisions fondée sur l'analyse et l'évaluation des données.

## **IV. Cinquième réunion du Groupe d'experts**

16. La cinquième réunion du Groupe d'experts a été organisée à Deqing (Chine), les 22 et 23 novembre 2018, en marge du Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale, et a été accueillie par le Gouvernement chinois, par l'intermédiaire du Ministère des ressources naturelles et du gouvernement provincial de Zhejiang.

17. À cette réunion, le Groupe d'experts avait pour principal objectif de mener à leurs terme les activités des équipes spéciales visant à élaborer les cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial, d'examiner les documents issus des réunions de la Commission de statistique et du Comité d'experts récemment tenues ainsi que le cadre intégré de l'information géospatiale et d'évaluer les progrès accomplis concernant le Programme 2030, le cycle de recensements de 2020 et d'autres activités d'intégration des données statistiques et géospatiales. Parmi les participants figuraient 21 membres de 13 pays (Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Chine, Égypte, Koweït, Mexique, Oman, Ouganda, Pologne, Royaume-Uni et Sénégal), des représentants de cinq organisations régionales et internationales (Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, Département de l'appui aux missions, Fonds des Nations Unies pour la population, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Commission économique pour l'Afrique) ainsi que des représentants d'entreprises privées appartenant au réseau du Comité d'experts.

18. Avant la réunion du Groupe d'experts, les membres ont participé à une séance du Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale consacrée à l'intégration des données statistiques et géospatiales aux fins des objectifs de développement durable et des recensements de 2020. À cette occasion, ils ont examiné les avantages qu'offrait l'accroissement de l'interopérabilité des ensembles de données statistiques, administratives et géospatiales rendu possible par le cadre statistico-géospatial mondial et d'autres nouveautés. Ils se sont également penchés

sur les difficultés que les utilisateurs et les producteurs de données à l'échelle nationale, régionale et internationale rencontraient lorsqu'ils intégraient des ensembles de données statistiques, administratives et géospatiales en vue de procéder à des analyses et de prendre des décisions éclairées. La séance a permis de faire davantage connaître le cadre statistico-géospatial mondial et de réaffirmer l'objectif consistant à mettre en place une concertation et une coordination dans la communauté statistique et géospatiale. Par ailleurs, les participants ont remarqué que l'observation de la Terre offrait de nouvelles possibilités en matière de calcul et de production de statistiques et ont vivement incité les organismes nationaux de statistique à envisager les moyens de tirer parti de ces possibilités.

19. La réunion du Groupe d'experts a été l'occasion de présenter les progrès accomplis concernant les activités régionales menées en Afrique, en Europe ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes. On a ainsi pu constater que des avancées considérables étaient en cours en ce qui concerne l'élaboration, l'application et l'intégration du cadre statistico-géospatial mondial à l'échelle régionale. Au cours des débats qui ont suivi, on a fait observer que l'échange d'idées à l'échelle régionale pouvait notamment permettre de diffuser des bonnes pratiques, de propager des possibilités en la matière et de renforcer davantage les capacités des régions. Par conséquent, le Groupe d'experts a vivement encouragé la collaboration et la coopération dans les régions et d'une région à l'autre, afin d'échanger des données d'expériences et de promouvoir les activités d'intégration des données statistiques et géospatiales, et notamment d'appuyer l'application du cadre statistico-géospatial mondial.

20. Le Groupe d'experts a évalué les progrès accomplis depuis sa quatrième réunion en matière d'interopérabilité des données statistiques et géospatiales, notamment les efforts déployés par l'Open Geospatial Consortium, organisme international de normalisation dans le domaine géospatial, pour défendre la création du groupe de travail chargé des statistiques et le mettre sur pied. Ce dernier sera chargé de définir les besoins et de recenser des cas illustrant la façon dont les normes géospatiales et statistiques peuvent contribuer à l'intégration des informations géospatiales dans les systèmes statistiques à des fins de connaissance, d'analyse et d'utilisation à grande échelle. Il sera par ailleurs appelé à examiner les dispositifs qui permettront d'élaborer et d'adapter les normes et modèles appropriés afin de répondre à ces besoins. Il a été admis que le groupe de travail devait être composé à la fois de statisticiens et d'experts en information géospatiale. Les membres de l'Open Geospatial Consortium pourront prendre part à ses travaux, tout comme les non-membres, en vue d'établir un programme de travail rationnel. Le groupe de travail chargé des statistiques et le Groupe d'experts prévoient d'organiser une réunion conjointe en 2019, afin d'établir le programme de travail et de le mettre à l'œuvre. Le Groupe d'experts encourage vivement la communauté statistique à jouer en ce sens un rôle actif.

21. Le Groupe d'experts s'est de nouveau félicité des initiatives prises par ses membres, a encouragé ces derniers à conserver leur volonté de participer pleinement à ses activités et a souligné que ces contributions étaient importantes pour faire véritablement avancer le programme de travail approuvé par la Commission et le Comité d'experts. Il a demandé à ses membres d'apporter d'autres contributions techniques et pratiques, par exemple en ce qui concerne la traduction des documents. Il a également demandé au Secrétariat et à d'autres parties prenantes d'étudier les possibilités de trouver des ressources à l'appui de son programme de travail.

22. Afin de développer ses activités de promotion et de communication, le Groupe d'experts a mis en place un wiki, sur lequel seront publiés ses rapports, ses produits et ses études de cas sur l'application du cadre statistico-géospatial mondial ainsi que d'autres études et documents liés à l'information statistique et géospatiale. Le Groupe

d'experts a demandé si le Secrétariat pouvait envisager d'élaborer un modèle de gouvernance et d'utilisation du wiki qui favoriserait la communication d'informations aux États Membres et au public et instaurerait un cadre de collaboration lui permettant d'élaborer ses divers produits.

23. Le Groupe d'experts a examiné l'opportunité du cadre intégré de l'information géospatiale et conclu qu'il allait certainement favoriser l'application du cadre statistico-géospatial mondial et l'intégration des données statistiques et géospatiales en général. Dans les débats qui ont suivi, on a fait remarquer qu'il fallait absolument harmoniser le vocabulaire et les définitions de certains termes utilisés par les statisticiens et les experts de l'information géospatiale, ce qui consoliderait encore la démarche d'intégration et d'interopérabilité dans ces domaines et serait un pas sur la voie de leur intégration.

24. Les discussions sur l'intégration des données statistiques et géospatiales ont ensuite porté sur les besoins essentiels des organismes nationaux de statistique et de ceux chargés de l'information cartographique et géospatiale en ce qui concerne les données. Les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales<sup>5</sup> sont ainsi essentielles au principe n° 1 (utilisation de l'infrastructure géospatiale de base et du géocodage) du cadre statistico-géospatial mondial et à la communication aux organismes nationaux de statistique et à ceux chargés de l'information cartographique et géospatiale d'ensembles de données géospatiales propres à intégrer les données statistiques et géospatiales. Le Groupe d'expert a relevé la contradiction qui par nature existait entre ces différentes institutions : en effet, les organismes nationaux de statistique préfèrent en général les zones géographiques cohérentes (par exemple un quadrillage ou des zones géographiques statistiques stables), tandis que les organismes nationaux chargés de l'information cartographique et géospatiale préfèrent les zones géographiques correspondant à des divisions administratives.

25. Constatant que l'élaboration des cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial avait bien progressé, le Groupe d'experts s'est fixé l'objectif d'achever la définition de ces principes, afin que le Comité d'experts les adopte à sa neuvième session, en août 2019, et que la Commission de statistique les approuve à sa cinquante-et-unième session, en 2020. Le cadre et les principes définis devraient faire l'objet de consultations mondiales aux deuxième et troisième trimestres de 2019. Un avant-projet de texte sur les cinq principes sera examiné lors d'une manifestation parallèle organisée en marge de la cinquantième session de la Commission de statistique. Il convient de noter que le cadre doit être envisagé comme évolutif et qu'il sera mis à jour régulièrement pour tenir compte des nouveautés et des progrès accomplis concernant l'intégration des données statistiques et géospatiales.

26. Au vu de l'avancement et de l'enrichissement du programme de travail du Groupe d'experts, il apparaît que ce dernier a fait des progrès considérables dans l'élaboration des cinq principes, laquelle sera achevée en 2019. Néanmoins, la récente

<sup>5</sup> Les 14 catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales sont les suivantes : a) cadre de référence géodésique mondial ; b) adresses ; c) bâtiments et établissements ; d) élévation et profondeur ; e) zones fonctionnelles ; f) noms géographiques ; g) géologie et sols ; h) couverture du sol et occupation des sols ; i) parcelles cadastrales ; j) orthophotographie ; k) infrastructure matérielle ; l) répartition de la population ; m) réseau de transports ; n) eau. Ces catégories thématiques sont jugées essentielles à l'établissement de l'infrastructure géospatiale d'un pays et sont susceptibles d'avoir de grandes incidences pour le renforcement des capacités de la communauté statistique et pour l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales. Le Comité d'experts les a adoptées par sa décision 7/104. Les catégories sont décrites de façon exhaustive à l'adresse suivante : [http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/8th-Session/documents/E-C20-2018-7-Add\\_1-Global-fundamental-geospatial-data-themes.pdf](http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/8th-Session/documents/E-C20-2018-7-Add_1-Global-fundamental-geospatial-data-themes.pdf) (en anglais seulement).



consolidation du mandat du Groupe d'experts en tant qu'organe de coordination globale de toutes les activités liées à l'intégration des données statistiques et géospatiales limite les travaux sur certains points de son programme de travail, étant donné le manque de ressources suffisantes. C'est notamment le cas des recommandations sur les projets à long et à court terme visant à accroître l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales, formulées dans le rapport présenté par le Groupe d'experts à la Commission en 2017. Par conséquent, ce dernier cherche à obtenir des États Membres des ressources et une participation accrues, afin d'être mieux en mesure de s'acquitter de ses fonctions et de contribuer au cycle de recensements de 2020 et à l'exécution du Programme 2030 dans les délais prévus et de manière efficace.

## **V. Conclusions et orientations futures**

27. Par sa décision 8/108 adoptée en août 2018, le Comité d'experts a reconnu la nécessité, d'une manière plus générale, d'intégrer l'information géospatiale et les statistiques, approuvé les projets à court et à long terme visant à accroître l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales et dit soutenir l'élaboration des cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial. Un avant-projet de texte sur ces cinq principes sera examiné lors d'une manifestation parallèle organisée en marge de la cinquantième session de la Commission de statistique.

28. Le Groupe d'experts s'est fixé l'objectif de présenter le cadre abouti, y compris ses cinq principes, à la neuvième session du Comité d'experts, qui se tiendra en août 2019, et à la cinquante-et-unième session de la Commission, qui aura lieu en 2020, après avoir mené des consultations mondiales. Il examinera et modifiera continuellement le cadre, de façon à l'élaborer en tirant le meilleur parti de ses ressources et à s'adapter aux dernières nouveautés et aux innovations ; le cadre demeurera ainsi utile aux yeux des États Membres. Il s'agira notamment de proposer des définitions et un vocabulaire précis à l'appui de l'intégration des données statistiques et géospatiales. Le Groupe d'experts s'efforce d'obtenir des ressources et une participation accrues, afin d'être mieux en mesure d'exécuter son programme de travail consolidé, y compris en ce qui concerne les recommandations sur les projets à court et à long terme visant à accroître l'interopérabilité des données statistiques et géospatiales.

29. Grâce aux efforts du Groupe d'experts, le Comité d'experts poursuit sa collaboration avec la Commission de statistique en vue de compléter le cadre statistico-géospatial mondial, qui aura vocation à devenir un mécanisme solide en faveur de l'intégration des données statistiques et géospatiales.

## **VI. Mesures recommandées à la Commission de statistique**

30. La Commission est invitée à prendre note du rapport du Groupe d'experts, y compris des progrès qu'il a accomplis dans l'élaboration des cinq principes du cadre statistico-géospatial mondial et de l'ensemble des travaux actuellement menés en vue d'intégrer les informations statistiques et géospatiales dans l'intérêt des États Membres et de la communauté internationale.